

Conseil d'Administration

n°3

Judi 14 mai 2020

17H30

Salle 5

Présentiel et vidéo conférence



Ordre du Jour

1. Approbation du procès verbal de la séance n°2 du
Conseil d'Administration du Mardi 17 mars 2020
(annexe 1)

1.1 Approbation de l'ordre du jour

2. AFFAIRES ADMINISTRATIVES Néant



Ordre du Jour

3. PÉDAGOGIE

3.1 Rentrée du 18 mai 2020 : Modalités

4. AFFAIRES FINANCIÈRES

4.1 Contrats et conventions

4.2 Admission en non valeur

5. QUESTIONS DIVERSES Néant

Questions complémentaires : à déposer 5 jours au moins avant le C.A.

- 
1. Approbation du procès verbal de la séance n°2 du Conseil d'Administration du Mardi 17 mars 2020 (annexe 1)

Le Conseil d'Administration décide t'il d'adopter le PV de la séance du Mardi 17 mars 2020 ?

Présents 19 /24 C: 0 A:0 P:19




1.1 Approbation de l'ordre du jour

Le Conseil d'Administration décide t'il d'adopter l'ordre du jour tel que présenté ?

Présents 19/24 C: 0 A:0 P: 19

La FCPE a demandé la tenue de cette séance extraordinaire.
Les questions de la FCPE ont été reçues ce jeudi 14 mai sans
respecter les délais réglementaires .

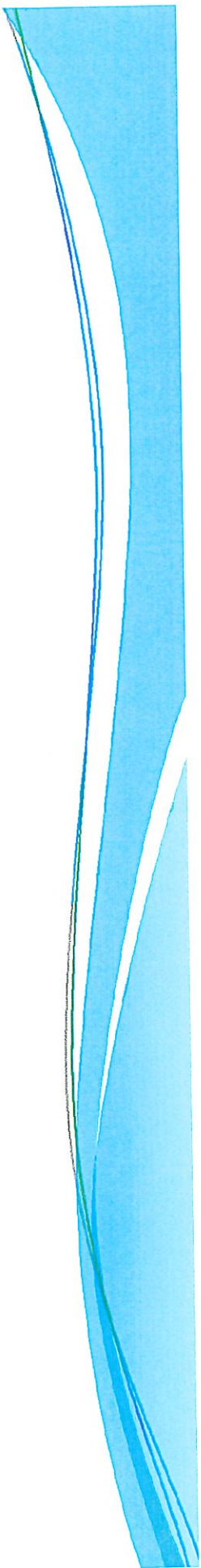
- 
- Compte tenu de l'inquiétude de l'ensemble des usagers de l'établissement , et des modifications de l'organisation pédagogique de l'établissement il était nécessaire de l'organiser.



En rappelant néanmoins que le caractère particulier de la situation oblige chacun de nous à beaucoup d'attention aux autres, comme à soi, et à une adaptation rapide ...

La bienveillance et le bon sens s'imposent.

Une adaptation au protocole national a été déclinée et diffusée par Pronote et site établissement.



FCPE : Lorsqu'il y a une heure de permanence inscrite à l'emploi du temps, les élèves sont-ils pris en charge par un surveillant dans leur classe attitrée pour la réouverture ?

Principal :

La réponse à cette question a été donnée dans le protocole adapté transmis aux usagers :

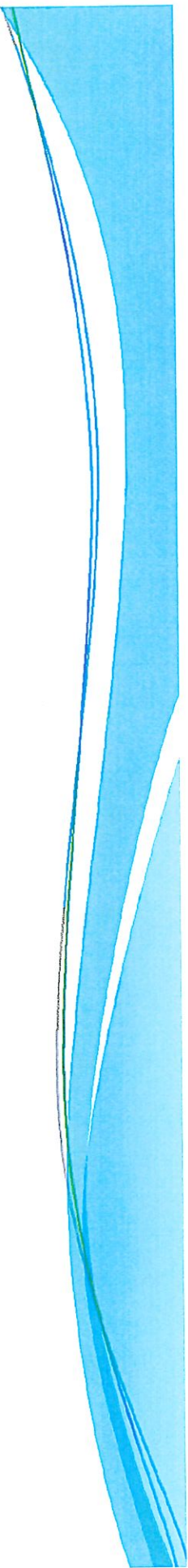
Une salle par classe, les adultes qui les prennent en charge se déplacent.



La circulaire du 4 mai prévoit le rétablissement du dispositif « Devoirs faits ». Est-ce que cela est prévu pour le collège ?

La priorité de l'établissement est d'accueillir les élèves dans des conditions sécurisées avec suffisamment de personnels pour que l'ensemble des mesures sanitaires puisse être appliquées. Devoirs fait si et si seulement c'est possible.

Pour rappel le travail de préparation des EDT est en cours!



FCPE : Le collège s'organise pour proposer une scolarité en alternance : soit une semaine de cours en présentiel et une semaine à la maison.

Alors concernant cette semaine à la maison, qu'est-il proposé aux élèves : est ce que chacun des professeurs leur enverra le travail à faire sur la semaine via pronote /mail/Pearltress OU est ce que les enfants sont considérés en vacances OU est ce que le travail sera donné aux enfants en direct par chaque enseignant au moment de leur présence au collège OU est ce que les parents devront se débrouiller pour récupérer le programme scolaire via des plateformes pour essayer d'accompagner leur enfants ?

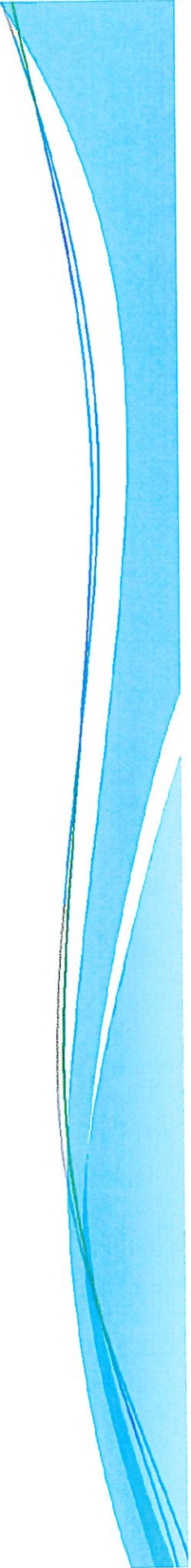


Principal :

Les enseignants, comme l'ensemble des équipes, ont su réagir et s'adapter avec beaucoup de professionnalisme.

Nous ne pouvons que les en remercier et les féliciter.

Nous ne sommes plus totalement dans la continuité pédagogique mais maintenant dans une continuité qui tient plus du sanitaire et social, pour ne pas parler de l'économique.



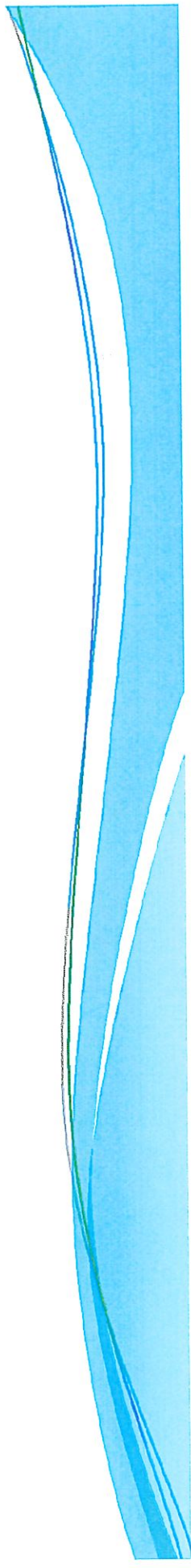
La dimension psychologique reste mal mesurée pour les adultes comme pour les enfants. Les enseignants continueront d'utiliser les supports précédents pour que ceux qui sont en présentiel comme ceux qui sont à la maison puissent suivre.

Ils ne peuvent pas effectuer deux prise en charge distinctes qui nécessitent chacune un investissement fort.



Les familles devront compléter via les plateformes pour
essayer d'accompagner leurs enfants .

Une priorité à été donnée par l'établissement aux enfants
qui ont été mis en particulièrement mis en difficulté
pendant cette période . Il leur est proposé d'être présent
sur la totalité des heures d'ouverture.



FCPE :

Qu'en est-il si les professeurs qui ne peuvent pas reprendre le travail en présentiel mais peuvent maintenir les télé-devoirs ? N'est-il pas préférable qu'un professeur soit en télé plutôt qu'en arrêt maladie ?

Chef Etablissement :

Pas du ressort du Conseil d'Administration relève du droit de la fonction publique .



FCPE :

Le port du masque est obligatoire pour les enfants pendant les heures de cours quand chaque enfant est assis à sa table avec un mètre de distance de ses camarades et du professeur car sachant que ce qui est dit au niveau du protocole sanitaire, c'est masque obligatoire si la distanciation physique n'est pas possible ?

Infirmière scolaire:

Avec deux masques par jour ils doivent garder le masque pour que les conditions sanitaires soient respectées.



FCPE : Quelle sanction pour un enfant qui se permet d'enlever son masque pendant le cours car respiration pas toujours évidente ?

Chef Etablissement :

Pas de sanction prévue , mais un travail éducatif régulier et répété de chacun des adultes y compris des parents.

Néanmoins si les formations, explications et répétitions ne devaient pas être entendues, s'il s'agissait d'un refus manifeste volontaire et répété , il ne sera accepté par personne qu'elle mette qui que ce soit en danger.

Les sanctions prévues au règlement intérieur pourront s'appliquer.



FCPE : Comment les enfants sont réceptionnés à la sortie du bus, et comment rentrent-ils en salle de classe, un par un, pour éviter le contact ?

Chef Etablissement :

A la sortie du Bus les élèves ne sont pas sous la responsabilité de l'établissement .

Lorsqu'ils rentrent dans l'établissement et tout au long de leur déplacements , ils sont en en file , séparés de plus de 1 mètre (alignement, lavage des mains, toilettes...)







5B

5





FCPE : Comment est organisée la cantine ?

Chef Etablissement : Voir protocole Espacement de 1 mètre respecté

FCPE : Que devient le masque ?

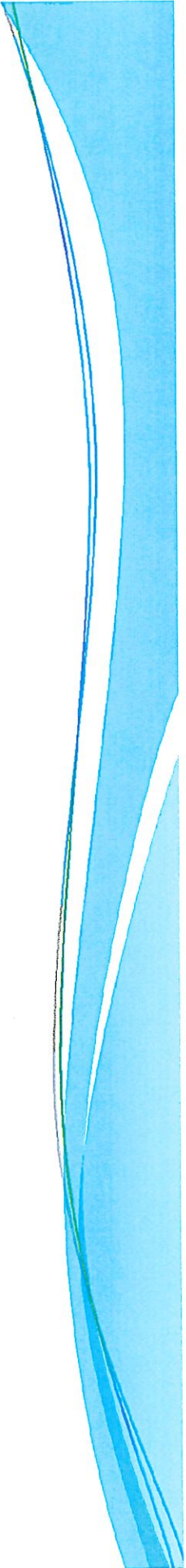
Chef Etablissement et Infirmière : Il est enlevé, mis dans une poche plastique, ramenée à la maison, un nouveau masque propre (dans une autre poche) doit être mis après dépôts des déchets et lavage des mains

FCPE : Comment vont-êtré éloignés les élèves ?

Gestionnaire : Le réfectoire a été réorganisé. 1 élève par table et panier repas disposé sur chaque table par les personnels avant le service.

Passage Par niveau

11h20 6^{ème} 12h20 5^{ème} – nettoyage plusieurs fois par jours des points contact -



FCPE : Comment sont gérées les allées et venues aux toilettes, avec des toilettes qui ne ferment pas à clef des filles qui sont habituellement accompagnées par leur copine pour assurer la sécurité?

Chef Etablissement : Les élèves ne rentrent pas en groupe . Il est souhaitable qu'un adulte soit présent à l'entrée . Les services sont organisés dans ce sens.



FCPE : Comment se passe la désinfection des sanitaires dans leur globalité ?

Gestionnaire : nettoyage et désinfection des points de contact 4 fois par jour et des locaux 2 fois par jour

FCPE : Une prise en compte des fratries sur l'établissement a-t-elle été réalisée pour la constitution des groupes ?

Chef Etablissement : Pas d'actualité . Ne relève du protocole et d'une rentrée sanitaire




FCPE Comment les familles procèdent-elles pour obtenir des attestations pour leur employeur quand l'établissement est fermé pour un groupe ?

Chef Etablissement : Elles le demandent à l'établissement par mail . Les EDT et diverses informations données par l'établissement peuvent valoir attestation.

FCPE: Sera-t-il possible de voir des lieux « témoins » pour se rendre compte des dispositions mises en place par l'établissement ?

Chef Etablissement : Non ce serait contraire au protocole et au nettoyage des locaux – Je souhaite que le travail des personnels ne soit pas à refaire et soit respecté .

Arrivée de M. GLEYZE à 18h15



Pour rappel : Représentant de l'Etat au sein de l'EPLLE, le Chef d'établissement « prend toutes dispositions, en liaison avec les autorités administratives compétentes, pour assurer la sécurité des personnes et des biens, l'hygiène et la salubrité de l'établissement » (article R. 421-10 alinéa 3, du Code de l'éducation).

2 masques lavables sont distribués aux élèves et au personnel.

M. Gleyze fait part de la distribution d'1 masque lavable par habitant girondin via la commune d'habitation.

Le Conseil d'Administration décide t'il d'adopter l'organisation pédagogique proposée par le Chef d'Etablissement ?

Présents 20/24 C: 0 A: 0 P: 20

Départ de M.Gleyze à 19h15

4. AFFAIRES FINANCIÈRES

4.1 Contrats et conventions

Adhésion au groupement de commandes alimentaires pour l'exercice 2021

Contrat d'entretien de la machine à affranchir avec la société Quadient (ex Néopost)

Le Conseil d'Administration autorise-t-il le Chef d'Établissement à signer les conventions?

Pour vote de chaque convention:

Présents 19/24 C: 0 A: 0 P: 19

Départ Mme Dexpert à 19h18



4. AFFAIRES FINANCIÈRES

4.2 Admission en non valeur

Dossier demi-pension 3^e trimestre 2016/2017


131,40 € admission en non valeur au service SRH

67,83 € de frais d'huissier

Le Conseil d'Administration autorise t-il le Chef d'Etablissement à prendre en charge ces dépenses sur le budget du collège?

Présents 18/24

C: A: P: 18

- 
- Fin du CA à 19h30
 - Le Chef d'Établissement : La secrétaire de séance:
 - M Chiche Stéphane Mme Hainaut

